



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 décembre 2021

Convocations du 29 novembre 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	: 15
Présents	: 12
Représentés	: 3
Ayant participé au vote	: 15

**PRÉSENTS** : Mmes-Mrs - *GILOT Bernard - GUILLOT Michel - ROSIER Evelyne - SCHMITT Jacques - GUÉDON Jean-François - DEROUX Jean-Marc - GEVREY Geneviève – GOUGRY Anne-Marie - POIRIER Pascal - SEDE Samerha*

**ABSENT** : *LEFIEUX Isabelle*

**REPRÉSENTÉS** : *Pascal COUDY par Jean-François GUÉDON - Slajdana CHICON par Bernard GILOT – Emmanuel CHARLON par Jean-Marc DEROUX – Hervé SADON par Geneviève GEVREY*

*Le quorum est atteint.*

*Monsieur Michel GUILLOT a été élu secrétaire de séance.*



**Ajout à l'ordre du jour :**

- **Décision modificative n°6**
- **Don au téléthon**
- **Attribution du lot 10A (marché salle polyvalente)**

✓ ***2021-06- 01 Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 simplifiée***

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRÉ)

Vu l'article 106.III de la loi NOTRÉ offrant la possibilité aux collectivités locales d'opter pour l'application de la nomenclature budgétaire et comptable M57 par délibération

Vu l'avis favorable du comptable public du 27 octobre 2021

Considérant que la commune souhaite anticiper le passage en nomenclature M57, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022,

Monsieur le Maire précise que cette norme comptable s'appliquera au budget de la commune actuellement suivi en M14,

Que pour les communes de moins de 3500 habitants, le référentiel M57 simplifié apporte peu de modifications,

Que le prorata temporis ne sera pas pratiqué pour le suivi des subventions amortissables,

Que le référentiel M57 permet à l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits, de chapitre à chapitre au sein de la même section (dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel). Les DM n'étant plus nécessaires, le conseil municipal sera régulièrement avisé.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal :

- autorise le changement de nomenclature budgétaire et comptable
- autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.





## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 décembre 2021

### ✓ 2021-06- 02 *Modification de la représentation du SIRP – Nomination d'un(e) suppléant(e)*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 mars 1978 portant création du Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique des communes de Bulcy, Garchy, Mesves sur Loire, Vielmanay ;  
Considérant que le Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique est représenté par deux délégués de chaque commune membre,  
Considérant que pour son bon fonctionnement il conviendrait de nommer, pour chaque commune membre, un délégué suppléant

Sur proposition du Maire,

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide la désignation de Madame Geneviève GEVREY suppléante pour la commune de MESVES SUR LOIRE.



### ✓ 2021-06-03 : **délégué pour le cnas**

Le conseil municipal de la commune de MESVES-SUR-LOIRE (Nièvre) ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'il convient de désigner deux délégués au sein du Comité National d'Action Sociale ;  
Considérant que le conseil municipal doit procéder à la désignation pour les 6 années à venir d'un délégué élu et d'un délégué agent qui seront les représentants de la collectivité au sein des instances du CNAS

Considérant qu'il convient de remplacer, suite à sa démission, Madame Boton Myriam nommée déléguée pour le CNAS le 26 juin 2020,

Après délibération, le conseil municipal :

- DÉSIGNE à l'unanimité,  
Madame Sandrine BOCQUET, agent  
déléguée au sein du CNAS;



### ✓ 2021-06-04 : *modification de la convention « bourse au permis de conduire »*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-29

Vu le budget communal,

Considérant que la convention avec les auto-écoles prévoit un versement de ladite bourse, à l'obtention du permis de conduire,

Considérant que la formation « conduite accompagnée » s'adresse à des jeunes à partir de 15 ans, et que la présentation au permis de conduire ne peut intervenir qu'à partir de 18 ans,

Afin de permettre aux professionnels signataires de la convention d'être rémunérés de leur prestation dans des délais qui ne soient pas pénalisants.

Monsieur le Maire propose que dans le cadre du dispositif « conduite accompagnée », conformément au tarif en vigueur pratiqué par l'auto-école, la Commune procède au versement de la bourse au permis, à l'obtention du certificat de fin de formation,

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal, décide :

- **D'APPROUVER** la modification de la convention à passer avec chaque auto-école dispensant la formation aux jeunes bénéficiaires de ladite bourse,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à en suivre l'exécution et le règlement.



### ✓ 2021-06- 05 *adoption de l'avenant de la convention Nièvre Ingénierie*



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 décembre 2021

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'Agence Technique Départementale Nièvre Ingénierie augmente ses tarifs d'instruction des autorisations et actes d'urbanisme effectués pour le compte de la commune, notamment pour permettre et financer la dématérialisation des actes qui devra être accessible à tous les administrés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

En conséquence, Monsieur le Maire présente le projet d'avenant à la convention en date du 05 juin 2019 relative à l'instruction des autorisations et actes d'urbanisme à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 entre la commune de Mesves sur Loire et Nièvre Ingénierie. Cet avenant fixe les nouveaux tarifs applicables en la matière.

Où cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité l'assemblée délibérante :

- ACCEPTE les nouveaux tarifs proposés dans l'avenant à la convention en date du 05 juin 2019 relative à l'instruction des autorisations et actes d'urbanisme à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 entre la commune de Mesves sur Loire et Nièvre Ingénierie
- DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer ledit avenant ainsi que tous les documents afférents,
- AUTORISE Monsieur le Maire à en suivre l'exécution et le règlement.



✓ **2021-06-06 Mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la création d'une salle polyvalente – Avenant n°2**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une mission d'assistance à la Maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la création d'une salle polyvalente a été confiée à l'Agence Technique Départementale Nièvre Ingénierie, 14 bis rue Jeanne D'arc 58000 NEVERS, par une convention signée le 22 février 2021. Le périmètre des prestations et le volume d'heures a été modifié par un avenant n°1 signé le 23 septembre 2021.

Considérant la nécessité de relancer certains lots, il s'avère nécessaire d'élargir le périmètre des prestations et d'augmenter le crédit d'heures prévu à la convention initiale et à l'avenant n°1 qui fixaient le montant de la prestation à 4 000,00 € HT pour 50 heures.

Monsieur le Maire propose, de signer un avenant à la convention initiale avec l'Agence Technique Départementale Nièvre Ingénierie.

Monsieur le Maire présente le projet de convention qui augmente le crédit d'heures d'assistance à maîtrise d'ouvrage de 11 heures et fixe désormais le montant de la prestation à 4 880,00 € HT pour 61 heures.

Où cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal :

- APPROUVE l'avenant n°1 à la convention d'assistance à la Maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la création d'une salle polyvalente à l'Agence Technique Départementale Nièvre Ingénierie,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 et l'ensemble des pièces afférentes,
- AUTORISE Monsieur le Maire à en suivre l'exécution et en assurer le règlement.



✓ **2021-06-07 adoption d'une convention de bénévolat**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une bourse au permis a été mise en place sous la condition pour les bénéficiaires, de réaliser 20h de bénévolat.

Considérant que les associations de la commune ne peuvent répondre seules à ce dispositif,

Monsieur le Maire propose d'accueillir des bénévoles et leur proposer des missions répondant à un intérêt général contrôlées par la collectivité.

Où cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal :

- APPROUVE l'accueil de bénévoles
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions



✓ **2021-06-08 : décision modificative N°5 – budget commune -**



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 décembre 2021

Afin de procéder au paiement d'une facture de participation à l'enfouissement des réseaux (convention SIEEEN et ORANGE, facture du 8 mars 2017), il convient de créer l'opération 1721 pour 900 €,

Afin de régulariser le chapitre 21, il convient de créer une opération 2109 pour 100 € (achat matériel de téléphonie)

Par une diminution de 1000 € de l'opération 2112, (grange du 33 route d'Antibes).

<b>COMMUNE DM 5</b>			
<b>article</b>	<b>opération</b>	<b>diminution crédit</b>	<b>augmentation de crédit</b>
2313	2112	1 000 €	
Total D 23		1 000 €	
21533	1721		900 €
2183	2109		100 €
Total D 20			1 000 €

Après avoir entendu Monsieur le Maire, le conseil municipal après délibération  
Approuve à l'unanimité la décision modificative n°5



✓ **2021-06-09 : Décision modificative N°1 – budget assainissement**

Afin de procéder à la régularisation du chapitre 67, il convient de créditer un montant de 1500 €.

Afin de procéder à la régularisation du chapitre 014, il convient d'augmenter le budget de 1200 €,

Par la diminution du compte 61523, au chapitre 011, de 2700 €.

<b>article</b>	<b>diminution crédit</b>	<b>augmentation de crédit</b>
61523	2 700 €	
Total D 23	2 700 €	
67		1 500 €
014		1 200 €
Total D 20		2 700 €

Après avoir entendu Monsieur le Maire, le conseil municipal après délibération  
Approuve à l'unanimité la décision modificative n°1



✓ **2021-06-10 : Attribution d'une aide financière**

Monsieur le Maire procède à la lecture du courrier de Madame Virginie NOËL, qui sollicite une aide financière pour faire face à une situation de surendettement.

Un tiers des élus présents, soit 4, demandent le vote à bulletin secret.

1<sup>er</sup> vote à bulletin secret : 7 pour, 7 contre et une abstention,

2<sup>d</sup> vote à bulletin secret : 8 pour, 7 contre

Le conseil municipal **attribue une aide de 145 €**,

**Charge** Monsieur le Maire à procéder au versement de cette aide.



✓ **2021-06-11 adoption de la motion des élus à destination du premier ministre**

**MOTION DES ELUS DE LA COMMUNE DE MESVES-SUR-LOIRE A DESTINATION DE MONSIEUR LE  
PREMIER MINISTRE**



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 décembre 2021

Lors de sa visite le 9 mars dernier à Cosne-Cours-sur-Loire pour le lancement du Ségur de la santé, le Premier Ministre a annoncé une enveloppe de 45 millions d'euros destinée à :

- La reconstruction d'un nouvel hôpital avec une enveloppe dédiée de 27 millions d'euros,
- La rénovation de l'EHPAD BUCHET DESFORGES avec une enveloppe dédiée de 13 millions d'euros,
- La rénovation du site historique de l'hôpital pour y installer une nouvelle maison de santé pluridisciplinaire avec une enveloppe dédiée de 5 millions d'euros.

Le Premier Ministre vient d'annoncer à Dijon la déclinaison des financements du Ségur sur notre territoire. Or, le compte n'y est pas :

- pour l'hôpital, la somme allouée sera de 23 millions d'euros. Il manque 4 millions d'euros que l'hôpital devra emprunter, alors qu'il ne dispose pas de la capacité d'autofinancement, ou que les collectivités locales seront appelées à verser. Sans compter l'annonce de la fermeture de 4 lits de médecine et l'absence de bloc chirurgical qui grèveront les recettes de fonctionnement de l'hôpital dès son ouverture.
- Pour la maison de retraite, la somme annoncée est de 1,3 millions d'euros. Il en manque près de 12 millions que le Conseil départemental et les usagers devront supporter (avec une augmentation inéluctable du prix de journée).
- Concernant la maison de santé prévue sur le site historique, la somme allouée est de zéro euro.

**Considérant** que le Premier Ministre a fait de notre territoire un exemple de l'intérêt de financements exceptionnels du Ségur de la santé,

**Considérant** que les sommes annoncées pour le pôle de santé du bassin de Cosne le 19 octobre 2021 ne correspondent pas à l'engagement du 9 mars 2021,

Les élus de la commune de Mesves-sur-Loire approuvent à l'unanimité la motion,

- **Appelant** le Premier Ministre au respect à minima des engagements pris le 9 mars dernier, à savoir une participation de l'Etat à hauteur des 45 millions d'euros promis.



✓ **2021-06-12 : DETR - Projet travaux d'assainissement avenue de la Gare**

Dans le cadre du projet de travaux d'assainissement, avenue de la Gare et rue du Parçan, projet qui a été confiée à l'entreprise SPEE (SERVICE PUBLIC EAU ENERGIE) rue de Chauvirey 21430 VIANGES, Monsieur le Maire propose d'entamer les travaux :

MONTANT HT : 315 000.00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de la réalisation des travaux décrits ci-dessus
- **ADOpte** le plan de financement qui suit :

* Aide de l'État, 30 % sur un montant subventionnable de 315 000 € HT.....	94 500.00 €
* Aide Agence de l'eau .....	157 500.00 €
* Fonds libres de la Commune (20 %) .....	<u>63 000.00 €</u>
<b>TOTAL FINANCEMENT .....</b>	<b>315 000.00 €</b>

- **CHARGE M. le Maire :**

- **DE DÉPOSER** les demandes de subventions,
- **DE SIGNER** tout document et commande s'y rapportant,
- **D'ENGAGER** ensuite les travaux et de veiller au bon déroulement du chantier,
- **S'ENGAGE** à prévoir au budget de 2022 les crédits nécessaires sur les fonds

propres de la commune.



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 décembre 2021

### ✓ 2021-06-13 : DETR – Réfection voirie suite aux travaux d’assainissement avenue de la Gare

Dans le cadre du projet de réfection de voirie suite aux travaux d’assainissement, avenue de la Gare, projet qui a été confiée à l’entreprise SPEE (SERVICE PUBLIC EAU ENERGIE) rue de Chauvirey 21430 VIANGES, Monsieur le Maire propose d’entamer les travaux :

MONTANT HT : 143 917.27 €

Après en avoir délibéré, à l’unanimité le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de la réalisation des travaux décrits ci-dessus
- **ADOpte** le plan de financement qui suit :

\* Aide de l’État, 60 % sur un montant subventionnable

de 143 917.27 € HT ..... 86 350.36 €

\* Fonds libres de la Commune (40 %) ..... 57 566.97 €

**TOTAL FINANCEMENT** ..... **143 917.27 €**

- **CHARGE M. le Maire :**

- **DE DÉPOSER** les demandes de subventions,
- **DE SIGNER** tout document et commande s’y rapportant,
- **D’ENGAGER** ensuite les travaux et de veiller au bon déroulement du chantier,
- **S’ENGAGE** à prévoir au budget de 2022 les crédits nécessaires sur les fonds propres de la commune.



### ✓ 2021-06-14 : Décision modificative N°6 – budget commune -

Afin d’intégrer le dépassement de budget, il convient d’augmenter l’opération 2111, (logement APC-chauffage et douche) de 3000 € par la diminution de l’opération 126 (toiture de l’église)

COMMUNE DM 6			
article	opération	diminution crédit	augmentation de crédit
2313	126	3 000 €	
Total D 23		3 000 €	
2135	2111		3 000 €
Total D 20			3 000 €

Après avoir entendu Monsieur le Maire, le conseil municipal après délibération Approuve à l’unanimité la décision modificative n°6



### ✓ 2021-06-15 : Approbation don au téléthon

Monsieur le Maire explique que les conditions sanitaires ne permettent pas de maintenir L’intégralité de l’événement du 19 décembre, au bénéfice du Téléthon. Monsieur le Maire propose donc de verser à l’association un don de 250 €.



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 décembre 2021

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Autorise, Monsieur le Maire, à verser un don de 250 € à l'association Téléthon.



### ✓ 2021-06-16 : Attribution du lot 10A – marché construction de la salle polyvalente

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le déroulement de la procédure de dévolution concernant le lot 10A, correspondant aux travaux de construction d'une salle polyvalente et propose de retenir :

La société EIFFAGE ENERGIES SYSTEMES :

Pour un montant de 147 026 € HT soit 176 431.34 € TTC

Et un délai d'exécution de 70 jours ouvrés à compter de l'ordre de service de démarrage.

Le montant total des travaux s'élève à HT 1 359 444.62 € soit TTC 1 631 333.68 €

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée délibérante :

- AUTORISE à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer les pièces des marchés désignés ci-dessus et les documents afférents et à en suivre l'exécution.

### ✓ Questions diverses :

- Monsieur le Maire informe le conseil qu'une première réunion concernant la construction de la salle polyvalente aura lieu le jeudi 9 décembre à 14h.
- Monsieur le Maire fait un point sur les travaux avenue de la Gare et informe qu'ils porteront sur l'assainissement, l'adduction d'eau et la voirie.  
Il conviendrait de prévoir en même temps l'enfouissement des réseaux par le SIEEEN
- Monsieur le Maire informe le conseil sur les travaux menés par la société HYDRELEC. La pose des vannes sectorielles permettra de faire des coupures ciblées en cas de travaux sur le réseau d'eau. Il conviendrait d'étendre le dispositif sur l'ensemble de la commune.
- Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a été alerté par l'état d'abandon de la propriété, 8 rue du Poëlon. Une procédure de mise en sécurité est en cours.
- Suite à une question du conseil du 9 septembre 2021, Monsieur le Maire présente une information concernant l'installation d'un distributeur de billets. L'installation par la commune n'est pas une option envisageable. Par contre de nouveaux dispositifs sont proposés pour les territoires ruraux qui méritent d'être étudiés.
- Monsieur le Maire confirme la prise en charge du feu d'artifice du 19 décembre 2021 par la commune.
- Madame ROSIER, informe les élus que les colis pour les enfants seront disponibles à compter du 9 décembre 2021 et pour les aînés le 12 décembre 2021.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une coiffeuse s'installera le mercredi après-midi dans le local de la poste, les modalités sont à préciser.
- Monsieur le Maire évoque les différentes propositions concernant l'éclairage public de la salle polyvalente. Le SIEEEN et l'architecte sont en discussion sur ce sujet.
- Madame SEDE fait un point sur la dernière réunion du SIRP et informe le conseil des nouvelles dispositions concernant le transport pour les activités scolaires et pour l'USEP. Elle rappelle que le portage des repas pour les élèves est maintenant géré par la Communauté de Communes. Concernant le transport lié à la garderie, un courrier a été adressé à Monsieur Michel NEUGNOT, Vice-Président du Conseil Régional Bourgogne Franche Comté délégué aux transports scolaires, pour une demande de prise en charge du coût du transport.
- Monsieur Coudy propose que les avis de décès soient publiés sur Panneau Pocket. Le conseil municipal approuve cette demande sous condition d'avoir l'accord de la famille.
- Monsieur Coudy alerte sur l'absence d'éclairage place Bourdier. Le SIEEEN sera avisé de ce dysfonctionnement.



## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 décembre 2021**

- Monsieur Guédon informe le conseil qu'il a constaté un impact de tir de carabine sur un panneau, rue du Cros des Pierres. Il a également reçu une plainte d'un administré dont l'habitation a été touchée par un tir de plomb.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt heures vingt-quatre minutes.